



IEEE Ottawa Robotics Competition Compétition de robotique d'Ottawa d'IEEE

Directives de COVID-19 pour les équipes

Révisé le 26 janvier 2021

En raison de la pandémie COVID-19, la rencontre des clubs de robotique scolaire ne prennent pas place actuellement. Les équipes devront donc se réunir sur leur temps libre hors des heures de cours. Notre priorité est de vous garder en sécurité et en bonne santé, afin que nous puissions rencontrer à nouveau en personne dans le futur, lorsque la pandémie COVID-19 sera terminée. C'est pourquoi nous avons créé les directives suivantes selon les directives et les données disponibles actuellement. Dans certains cas, nous avons décidé d'aller au-delà de ce qui est recommandé par excès de prudence.

Cela dit, consultez régulièrement les sites web du gouvernement fédéral, du gouvernement provincial et du bureau de santé local pour obtenir les dernières informations sur les directives et les restrictions de santé publique. Vous devez respecter toutes les lois promulguées par les gouvernements ou les ordonnances du Paragraphe 22 émises en vertu de la Loi sur la protection et la promotion de la santé (Ontario) par un médecin-hygiéniste. Les lois sont susceptibles à des modifications régulières. Lorsque la loi et/ou les directives de santé publique vous empêchent de suivre l'une de nos directives ou vous protègent mieux contre la COVID-19 que nos directives, la loi et/ou les directives de santé publique prévalent sur nos directives.

Directives

1. Lorsque vous constituez vos équipes, choisissez des membres du même ménage (p. ex., des frères et sœurs) ou de la même classe (p. ex., des camarades de classe). Nous vous recommandons de ne pas intégrer des membres de l'équipe n'appartenant pas au même ménage ou à la même classe, sauf si vous vous réunissez exclusivement de manière virtuelle et si vous utilisez des méthodes sans contact pour la livraison ou la réception des articles/matériaux.
2. Nous recommandons que chaque membre de l'équipe ait des rôles principaux distincts (p. ex., une personne est le programmeur, une autre est le testeur, etc.)

3. Si votre équipe a besoin d'acheter des fournitures pour se préparer à la compétition :
 - a. Faites une liste complète de choses que votre équipe a besoin d'acheter.
 - b. Utilisez autant que possible les options de livraison, de cueillette à l'auto, ou de commande/expédition en ligne.
 - c. Si vous devez faire vos achats en personne, envisagez d'utiliser les options d'enlèvement et de réservation, réduisez au minimum le nombre de détaillants que vous visitez et faites vos achats avec votre liste en main.

4. Si vous devez transférer des équipements (p. ex. des robots, des pistes/arènes, etc.) à d'autres membres de l'équipe qui n'appartiennent pas à votre ménage, nous vous recommandons de :
 - a. Fixez une heure pour le dépôt du matériel.
 - b. À votre arrivée, laissez le matériel près de la porte, sonnez à la porte ou frappez à la porte, et reculez d'au moins 2 mètres.
 - c. Pour le membre de l'équipe qui reçoit l'équipement, stockez-le dans un endroit où il peut rester intact pendant au moins 3 jours. Si vous souhaitez utiliser un désinfectant, veuillez suivre les instructions du produit.

5. Pour les rencontres d'équipes :
 - a. Utilisez des outils numériques/virtuels (p. ex. Google Hangouts/Meet, Microsoft Teams, Skype, Zoom, etc.). C'est le choix le plus sécuritaire.
 - b. S'il n'y a pas une heure qui vous convient, envoyez soit des courriels ou des textos ou utilisez la conférence téléphonique pour les rencontres.
 - c. Si l'équipe se réunit dans sa salle de classe principale, veuillez suivre les directives en vigueur dans votre école.
 - d. **PENDANT QUE NOUS DISCOURRONS TOUTES LES ÉQUIPES DE SE RENCONTRER EN PERSONNE** en dehors de la salle de classe (sauf si votre équipe est exclusivement composée de membres du même ménage), voici quelques conseils sur la manière de réduire votre risque d'attraper et/ou de transmettre la COVID-19 si vous devez vous rencontrer en personne :
 - i. Suivez les directives COVID avisé :
 - A**pportez et portez toujours un masque
 - V**érifiez votre état de santé
 - I**solez-vous lorsque vous êtes malades
 - S**uivez les consignes pour une bonne hygiène des mains
 - É**liminez les risques en vous tenant à deux mètres des autres personnes

- ii. Faites en sorte que le moins de personnes possible se rencontrent en personne.
- iii. Assurez-vous que tous les membres de l'équipe et les membres du ménage de chaque membre de l'équipe présent ont installé l'application Alerte COVID.
 1. Téléchargez-le pour les appareils [Android](#) et [Apple](#).
 2. Si quelqu'un est testé positif, il doit entrer son code clé unique dans l'application, afin que tout le monde soit alerté de manière anonyme.
- iv. Avant la rencontre, faites passer un test de dépistage des symptômes de la COVID-19 à chaque personne présente (voir Question et réponse n°1). Renvoyez chez elle toute personne qui ne se sente pas bien ou qui présente des symptômes, ou annulez la réunion.
- v. Si le temps le permet, rencontrez dehors.
- vi. Prévoyez des pauses de façon qu'un seul membre de l'équipe fasse une pause à la fois.

Questions et réponses

1. Quels sont les symptômes de la COVID-19 ?

Les symptômes courants de la COVID-19 peuvent inclure :

- Nouvelle toux ou aggravation de la toux
- Essoufflement ou difficulté à respirer
- Fièvre d'au moins 38 degrés Celsius
- Chills
- Fatigue ou faiblesse
- Douleurs musculaires ou corporelles
- Perte de l'odorat ou du goût
- Maux de tête
- Douleurs abdominales
- Diarrhée
- Vomissements
- Changements/éruptions de la peau

Les symptômes peuvent prendre jusqu'à 14 jours à partir de l'infection pour apparaître. Les symptômes varient d'une personne à l'autre. Les personnes peuvent présenter d'autres symptômes qui ne figurent pas dans cette liste. Dans certains cas, les personnes peuvent même ne présenter aucun symptôme (asymptomatique).

2. Comment COVID-19 se propage-t-elle ? Comment peut-on la prévenir ?

La COVID-19 est avant tout un virus respiratoire, ce qui signifie qu'il est plus facile à attraper dans les endroits où nous pouvons respirer le même air. La COVID-19 peut également se propager par le biais d'objets contaminés, mais le risque est moindre que lorsque l'on partage le même air.

Ainsi, pour réduire la propagation, vous devez éviter :

- Des espaces surpeuplés (moins de personnes, c'est mieux)
- Des contacts rapprochés (plus on s'éloigne, mieux c'est)
- Des espaces confinés (de préférence à l'extérieur, fenêtres ouvertes à l'intérieur)

Nous vous recommandons de suivre les consignes COVID avisé :

- **A**pportez et portez toujours un masque
- **V**érifiez votre état de santé
- **I**solez-vous lorsque vous êtes malades
- **S**uivez les consignes pour une bonne hygiène des mains
Éliminez les risques en vous tenant à deux mètres des autres personnes

3. J'ai entendu les termes de gouttelettes et d'aérosol lorsqu'on parle de la propagation de la COVID-19. Pouvez-vous expliquer ces termes ?

Lorsque les personnes ayant la COVID-19 respirent, toussent, chantent, éternuent ou parlent, le virus est éjecté sous forme de gouttelettes et d'aérosols. Les gouttelettes sont généralement plus grosses, de sorte qu'elles ont tendance à voyager moins loin et à tomber au sol plus rapidement. Les aérosols sont plus petits, et peuvent donc voyager plus loin et rester plus longtemps dans l'air.

4. Quand le COVID-19 est-il le plus contagieux ?

Selon les preuves scientifiques actuelles, nous sommes les plus contagieux à partir de 2 jours avant l'apparition des symptômes jusqu'au jour où ils apparaissent. En outre, nous restons contagieux pendant 9 jours en moyenne après l'apparition des symptômes.

5. Si nous avons d'autres questions sur COVID-19, vers qui pouvons-nous nous consulter ?

Nous vous recommandons de consulter ces ressources :

- Santé publique d'Ottawa
 - <https://santepubliqueottawa.ca/coronavirusfr>
- Gouvernement de l'Ontario
 - <https://ontario.ca/nouveau coronavirus>
- Gouvernement du Canada (Agence de santé publique du Canada)
 - <https://canada.ca/le-coronavirus>

6. Notre équipe ne peut pas se réunir virtuellement. Pouvons-nous nous rencontrer en personne ?

Nous reconnaissons que se rencontrer virtuellement peut être un défi pour certains, mais nous déconseillons fortement de se rencontrer en personne dans la mesure du possible. Si une réunion virtuelle par Google Hangouts/Meet, Microsoft Teams, Skype, Zoom, etc. n'est pas possible, nous vous recommandons de considérer d'abord les courriels, les messages texte et les appels téléphoniques. Si vous devez absolument vous réunir en personne et que la loi autorise les réunions en personne, nous vous recommandons de suivre la directive 5d. La seule exception à cette règle est si tous les membres de l'équipe n'ont pas la COVID-19 et sont du même ménage.

7. Je veux vous rencontrer en personne parce que je me sens seul. Que dois-je faire ?

Nous ne recommandons pas de nous rencontrer en personne. Toutefois, nous reconnaissons qu'il peut être difficile de ne pas pouvoir rencontrer d'autres personnes en personne. Veuillez consulter la directive 5d ci-dessus sur ce que vous devez faire si la loi vous autorise à organiser des réunions en personne et que vous devez vous rencontrer en personne.

De plus, si vous avez besoin de soutien en matière de santé mentale, n'hésitez pas à utiliser les ressources suivantes. Les tarifs standard de téléphone et de texto à code court s'appliquent, le cas échéant.

- Jeunesse, J'écoute
 - Téléphone : 1-800-668-6868
 - Texto : Envoyez le mot "PARLER" à 686868

- Centre de détresse d'Ottawa :
 - Téléphone:
 - Détresse :613-238-3311
 - Crise : 613-722-6914
- Ligne d'écoute d'espoir (pour tous les peuples Autochtones) :
 - Téléphone: 1-855-242-3310
 - Clavardage en direct:
 - <https://www.espoirpourlemieuxetre.ca/>

8. Chaque membre de l'équipe a été testé et le test de chacun est revenu négatif, pouvons-nous nous rencontrer en personne en toute sécurité ?

Un résultat négatif signifie que le test n'a pas détecté suffisamment de COVID-19 lors du prélèvement de votre échantillon. Vous pouvez avoir été infecté le jour de votre test, peu avant votre test ou quelque temps après votre test. Il faut quelques jours pour que le test puisse détecter le COVID-19. Bien que le test soit très précis, de faux résultats sont également possibles. Pour ces raisons et parce qu'il existe des alternatives moins risquées pour les réunions, nous vous recommandons de ne pas vous rencontrer en personne. Si la loi vous autorise à organiser des réunions en personne et que vous devez vous réunir en personne, nous vous recommandons de suivre la directive 5d.

9. Si l'équipe est composée de membres de la même cohorte de classe, pourquoi recommandez-vous de ne pas les rencontrer en personne alors qu'ils vont déjà à l'école ensemble ?

Plus vous passez de temps ensemble, plus vous avez de chances d'attraper la COVID-19 si une autre personne avec que vous rencontrez a la COVID-19. Bien que les élèves passent beaucoup de temps en classe ensemble pour leurs études, le fait de minimiser les contacts en dehors de l'école peut contribuer à réduire la durée d'exposition. C'est pourquoi nous recommandons des réunions virtuelles pour toutes les équipes.

10. Autoriserez-vous les équipes à s'inscrire si elles sont composées de membres de différents ménages et/ou de différentes cohortes de classe ?

Nous invitons les superviseurs d'équipes à constituer des équipes composées uniquement de personnes appartenant à la même cohorte de ménages et/ou de classes. Si vous avez l'intention d'inscrire une équipe composée de personnes de différents ménages, assurez-vous

de vous rencontrer virtuellement et d'utiliser des méthodes sans contact lorsque vous déposez ou recevez des objets.

11. Si nous suivons vos directives, pouvons-nous toujours attraper le COVID-19 ?

Nos directives ne couvrent qu'un petit nombre d'interactions et visent à vous aider à réduire votre risque de contracter la COVID-19. Ainsi, nos directives n'éliminent pas toutes les sources potentielles de COVID-19. Donc, oui, vous pouvez toujours attraper COVID-19, même si vous suivez nos directives.

~~11.~~**12.** J'ai organisé une réunion en personne avec l'équipe et j'ai encouru une amende en raison du décret ordonnant de rester à domicile de l'Ontario (Règl. de l'Ont. 11/21) qui a débuté à 0 h 01 le 14 janvier 2021. Allez-vous me rembourser l'amende et/ou les frais juridiques que j'ai encourus pour contester l'amende ?

Non, vous êtes entièrement responsable de l'amende et/ou des frais juridiques que vous encourez lorsque vous cherchez à contester l'amende. Comme nous l'avons dit plus haut dans ce document, les lois et les ordonnances du Paragraphe 22 émises en vertu de la Loi sur la protection et la promotion de la santé peuvent passer outre à toutes nos directives. Les mesures et les restrictions en matière de santé publique sont susceptibles de changer, c'est pourquoi nous vous recommandons de toujours obtenir les informations les plus récentes auprès du gouvernement et/ou de votre bureau de santé local.

~~12.~~**13.** Pourriez-vous organiser le concours comme vous le faites habituellement !

Nous aimerions revenir à la normale, mais nous voulons protéger tout le monde de COVID-19 du mieux que nous pouvons tout en ayant une sorte de concurrence. C'est pourquoi nous prenons le temps d'organiser un concours virtuel et d'élaborer des lignes directrices comme celles-ci. Nous organiserons le concours comme nous le faisons normalement dès que nous estimerons que cela peut se faire en toute sécurité.

13-14. Si vous organisez une compétition normale et que nous sommes tous infectés, nous serons immunisés.

Nous ne sommes pas tout à fait sûrs de la durée de l'immunité à la COVID-19. Des cas de réinfection ont été documentés. En outre, cette idée augmenterait notre risque de transmettre la COVID-19 à d'autres personnes, y compris à celles qui sont plus susceptibles de mourir de la COVID-19 (p. ex., les personnes âgées, les personnes immunodéprimées, etc.) Autant nous aimerions organiser un concours normal, autant nous voulons organiser un concours qui permet aux étudiants de participer encore mais qui contribue à minimiser la propagation de COVID-19.

Références

Agence de santé publique du Canada. (2020). Maladie à coronavirus (COVID-19) : Symptômes et traitement. Récupéré du : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/symptomes.html>

Centers for Disease Control and Prevention. (2020). Scientific brief: SARS-CoV-2 and potential airborne transmission. Récupéré du : <https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/more/scientific-brief-sars-cov-2.html>

Gouvernement de l'Ontario. (2021). COVID-19 (coronavirus) en Ontario. Récupéré du : <http://ontario.ca/nouveaucoronavirus>

He, X.; Lau, E.H.; Wu, P.; Deng, X.; Wang, J.; Hao, X.; et al. Temporal dynamics in viral shedding and transmissibility of COVID-19. *Nature Medicine*, 26 (2020), 672-675. <https://www.nature.com/articles/s41591-020-0869-5>

Santé publique d'Ottawa (2020). Le nouvel coronavirus (COVID-19). Récupéré du : <https://www.santepubliqueottawa.ca/fr/public-health-topics/novel-coronavirus.aspx>

World Health Organization. (2020). Transmission of SARS-CoV-2: Implications for infection prevention measures. Récupéré du : <https://www.who.int/news-room/commentaries/detail/transmission-of-sars-cov-2-implications-for-infection-prevention-precautions>